

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 mai 2012 fixant le calendrier 2012 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales

NOR : ETSN1230285A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2005 modifié fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale de choix de la discipline et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Le calendrier 2012 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales est fixé comme suit :

1° Inscription en ligne des étudiants à partir du lundi 4 juin 2012.

2° Simulation de vœux d'affectation dès la parution des résultats des épreuves et des postes offerts jusqu'au 31 juillet 2012 inclus.

3° Procédure nationale de choix : simulations des vœux d'affectation à partir du 1^{er} août 2012, choix définitifs, par tranche, du 3 septembre 2012 au 21 septembre 2012.

Article 2

Les opérations se dérouleront à partir du site internet <https://cngsante.fr/chiron/celine>.

Article 3

La cheffe du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 10 mai 2012.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
D. TOUPILLIER